



Plan Social : Début des procédures !



21/10/2015

Lors des réunions du Comité Central d'Entreprise (CCE) le 20 Octobre et du Comité d'Etablissement de LA HAGUE le 21 Octobre, la Direction a remis aux élus son projet de réorganisation d'AREVA NC SA et ses conséquences sur l'emploi.

Au total, elle envisage de supprimer 2551 postes au niveau du Groupe AREVA, dont 825 postes nets au périmètre AREVA NC SA.

Pour l'Etablissement de LA HAGUE, le Plan Social pourrait se traduire par 496 postes en moins dont 113 postes vacants supprimés et 60 départs retraités connus à ce jour.

Parallèlement, la Direction locale envisagerait la création de 150 postes et le repositionnement de 170 salariés dans la nouvelle organisation qui nous sera présentée dans le cadre des différentes procédures.

Il faut rappeler que, dans le cadre de l'accord Groupe Plan de Départ Volontaire (*), l'organisation du Groupe AREVA, d'AREVA NC SA, des Etablissements et des effectifs associés se fera sur la seule base de mobilités internes volontaires, de départs volontaires et de mesures volontaires de fin de carrière.

Cet accord exclut tout licenciement même si le nombre de départs volontaires s'avérerait être inférieur au nombre de départs envisagés par la Direction.

() Lire tract FO du 20/10/2015 intitulé « Accord Méthode, Plan Social, Négociations en cours : Où en sommes-nous ? ».*

Début novembre, débuteront les procédures d'information et consultation du CCE et des CE.

Elles se termineront début mars 2016.

Parallèlement, des négociations vont s'ouvrir concernant les mesures sociales d'accompagnement au sein, cette fois, d'AREVA NC SA.

Pour FO, elles consisteront à améliorer les dispositions de l'accord Groupe.

Après avoir présenté aux Organisations Syndicales les raisons économiques de ce Plan Social, les Directions devront dévoiler les réorganisations qu'elles souhaitent mettre en place sur chaque Etablissement.

Pour FO, il y a un impératif et un élément incontournable à prendre en compte :

Nous n'accepterons aucune mesure qui, de près ou de loin, pourrait détériorer la sécurité des salariés, l'environnement et la sûreté des installations.

Pour cela, la Direction devra s'engager formellement à recruter rapidement dans les domaines d'activité et les métiers fragilisés par les départs volontaires.

L'accord PDV permet à la Direction d'effectuer ces embauches nécessaires.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter !

Pour renforcer notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Local FO Bâtiment Social 26861 - Site Internet FO : www.fo-areva-lahague.org